



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord

Séance extraordinaire du conseil
Samedi le 17 décembre 2022

11 h 15

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE : Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et de la légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à un sujet indiqué à l'ordre du jour seulement;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;
5. Adoption du budget pour l'exercice financier 2023;
6. Période d'intervention des membres du conseil;
7. Levée de la séance.

NOTE : Les séances du conseil se dérouleront au 144 du Couvent, Ville de Mont-Tremblant